

Arrêté de la ministre de la santé n° 477-09 du 24 safar 1430 (20 février 2009) complétant l'arrêté du ministre de la santé n° 2517-05 du 30 rejev 1426 (5 septembre 2005) fixant la liste des médicaments admis au remboursement au titre de l'assurance maladie obligatoire et la liste des médicaments donnant droit à l'exonération totale ou partielle des frais restant à la charge du bénéficiaire.

La ministre de la santé,

Vu l'arrêté du ministre de la santé n° 2517-05 du 30 rejev 1426 (5 septembre 2005) fixant la liste des médicaments admis au remboursement au titre de l'assurance maladie obligatoire et la liste des médicaments donnant droit à l'exonération totale ou partielle des frais restant à la charge du bénéficiaire, tel qu'il a été complété,

Arrête :

Article premier : La liste des médicaments admis au remboursement au titre de l'assurance maladie obligatoire figurant à l'annexe (1) de l'arrêté n° 2517-05 susvisé est complétée par la liste figurant à l'annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 24 safar 1430 (20 février 2009).

Yasmina Baddou .

*

**

Liste complétant

La liste des médicaments admis au remboursement au titre de l'AMO

Dénomination commune internationale (DCI)	Dosage	Forme/voie d'administration
Métabolisme-hématologie-diabète-nutrition :		
Facteur de coagulation sanguine		
Facteur VIII recombinant (Octocog alpha).....	250 UI	Injectable
Facteur VIII recombinant (Octocog alpha).....	500 UI	Injectable
Facteur VIII recombinant (Octocog alpha).....	1000 UI	Injectable